TOULÉCO
Le premier quotidien de l'économie toulousaine

Publié le lundi 21 mars 2016 à 18h37min par Johanna Decorse

Agroalimentaire. En Ariège, la ferme industrielle de Tourtouse fait débat

> Un projet d'élevage industriel fait débat depuis plusieurs mois en Ariège. Situé à Tourtouse, au nord-ouest du département et dimensionné pour abriter 240 vaches en stabulation, il est contesté par des associations environnementales qui redoutent son impact écologique.

Il n'a pas la dimension de la ferme des mille vaches, dans la Somme mais il n'en fait pas moins débat. Le projet de ferme industrielle de Tourtouse, en Ariège, est depuis plusieurs mois dans la ligne de mire de plusieurs associations environnementales qui dénoncent son modèle d'« agri-business » et ses conséquences sur le milieu naturel, notamment sur le ruisseau d'Argent. Il prévoit la construction de trois bâtiments agricoles d'une surface totale de 3700 m², recouverts de panneaux photovoltaïques et destinés à la production de viande bovine. Quelque 240 vaches allaitantes devraient y être élevées en stabulation pour alimenter en circuit court les rayons des grandes surfaces environnantes.

Ce projet contesté est porté par l'EARL Agricous, gérée par Valérie Roux, l'épouse de Michel Roux, un acteur économique de premier plan puisqu'il est propriétaire de six magasins Carrefour Market en Haute-Garonne et dans le Tarn et par ailleurs vice-président de la chambre de commerce et d'industrie de Toulouse. La future exploitation a obtenu en août 2015 de la préfecture de l'Ariège une autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Action en justice

Au mois d'octobre, les opposants au projet, France Nature Environnement et l'association de protection des rivières ariégeoise le Chabot ont saisi le tribunal administratif de Toulouse pour demander l'annulation de la décision préfectorale.

« Ce type d'élevage intensif avec 240 vaches parquées et engraissées de façon industrielle est en décalage total avec l'agriculture paysanne et pose le problème du risque de contamination des eaux par les déjections animales et par les produits phytosanitaires. Le ruisseau d'Argent, dans sa partie souterraine passe 6 à 10 mètres au-dessous des bâtiments. Nous craignons la contamination directe par infiltration ou ruissellement d'un milieu aquatique à haute valeur patrimoniale où évolue notamment une espèce en voie de disparition, l'écrevisse à pattes blanches », explique Henri Delrieu, porte-parole du Chabot et qui accuse le porteur de projet de vouloir « verdir ses rayons ». Contacté à plusieurs reprises, Michel Roux n'a pas souhaité s'exprimer.

Un projet conforme au droit

De leurs côtés, les services de l'État temporisent. « Le projet est conforme au droit et aux normes applicables en matière d'environnement. Il n'y a aucune preuve scientifique d'infiltration vers les cours d'eau souterrains mais nous entendons les inquiétudes et nous souhaitons faire jouer le principe de la concertation et de précaution », explique Marie Lajus, préfète de l'Ariège.

Pour « se garder de tout risque », l'État a ainsi formulé des « préconisations volontaristes » et pourrait imposer au porteur de projet une stabulation sur paille pour pomper les déjections animales, doublée d'une couche d'argile isolante. Sur le site de Tourtouse qui a été entièrement décapé et terrassé, le chantier est à l'arrêt. Des difficultés techniques rencontrées par le porteur de projet pourraient en être la cause.

Johanna Decorse

Sur la photo : Les opposants au projet d'élevage intensif de Tourtouse ont défilé le 5 mars à Saint-Girons. Photo DR